

SNUDI-FO 40

Syndicat FORCE OUVRIERE des personnels enseignants et contractuels des écoles publiques des Landes

Maison des syndicats Place de la Caseme Bosquet BP 217 40004 – Mont de Marsan Cedex – Tél. 06 84 73 93 43 / 05 58 46 23 23

Courriel: snudi-fo40@wanadoo.fr Site: http://40.fo-snudi.fr

Principaux points abordés lors du CHS-CTM du 10 février 2021

Situation sanitaire

Après avoir rappelé ses positions, la **FNEC FP FO** a demandé des informations complémentaires sur :

- **les masques NOYOCO** : rapport 20-01875 de la DGA/IFTH jusqu'ici non publié.
- les masques inclusifs : 300 000 devraient être livrés prochainement.
- la situation des personnels et des agents de vie scolaire quand **3 cas ou plus de COVID sont déclarés** : réponse...à suivre !
- le **taux de positivité** : 0,3 à 0,4 % annoncés par le Ministère contre un taux 2,1 fois plus élevé pour Santé Publique France !
- **les tests salivaires** : malgré les annonces, ils seront certainement peu nombreux.
- la répartition des élèves dans d'autres classes en cas d'absence et le brassage entraîné : le principe de réalité s'applique pour le Ministère, pas d'interdiction stricte du brassage.
- vérification et sanction éventuelle concernant le **port de masque catégorie I par les élèves** : aucune consigne, simple vérification au moment du contact-tracing !!!
- distanciation physique dans les cantines : si possible...
- **enseignement de l'EPS** : le Ministère réfléchit à des activités physiques à faible intensité !!!
- **contractuels COVID** et renouvellement de leur contrat : le Ministère a botté en touche.
- personnels vulnérables : aucun changement.
- **Mayotte** (confinement), les **Yvelines** (télétravail annoncé...pour cause de neige!).

Reconnaissance de la COVID en maladie professionnelle

Présentation et discussion autour de la circulaire Fonction Publique du 18 décembre 2020 et tableau n°100 attaché au décret 2020-1131.

On comprend que très peu d'agents en seront bénéficiaires, ce que dénonce la

FNEC FP FO. Notre Fédération demande la reconnaissance automatique en

raison de l'exposition particulière des personnels qui accueillent et contactent des élèves tous les jours.

Le Ministère a annoncé :

- un arrêté ministériel créant la commission de réforme ministérielle ;
- un tableau de suivi de reconnaissance de maladie professionnelle par la DGRH ;
- les accidents du travail reconnus au titre du COVID avant la publication de la Circulaire seront requalifiés en maladie professionnelle.

La FNEC FP FO considère cependant que lorsqu'il y a défaillance manifeste dans la protection des agents, l'accident du travail devrait pouvoir être reconnu.

Protocole Egalité Hommes / Femmes

Présentation des axes 4 (grossesse et parentalité / articulation vie professionnelle et personnelle) et 5 (prévenir et traiter les situations de discrimination, harcèlement ou agissements sexistes) du plan d'action gouvernemental.

Pour la **FNEC FP FO**, la politique du gouvernement met à mal la volonté affichée. Seule une augmentation générale des salaires améliorera la situation. Notre Fédération souligne en particulier la **situation des AESH et AED**, personnels à forte majorité féminine, dont les salaires sont largement insuffisants et dont les contrats sont à temps incomplet pour la plupart. La **FNEC FP FO** fait également remarquer que **les retraites des femmes** sont inférieures de 11 %, que les congés parentaux retardent également **les promotions**, que **le télétravail**, la **formation sur le temps de congés** ainsi que **la situation des stagiaires** impactent négativement ces axes.

Questions diverses de la FNEC FP FO

- assassinat de Samuel Paty : nouvelle demande d'enquête du CHS-CT ;
- alerte sur des **menaces déjà signalées envers un directeur** d'une école de Nîmes ;
- **situation d'un quartier de Nîmes** où les trafics nécessitent selon FO la reconnaissance d'un Danger Grave et Imminent.
- **Dématérialisation des Registres Santé et Sécurité au travail** : un nouveau mauvais coup se prépare contre la défense des mandants par les syndicats. Et des exemples existent déjà !